

226C1299
FR0013153541-FS0733

14 août 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MAISONS DU MONDE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 août 2026, la société FMR LLC¹ (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 3 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir, à cette date, indirectement, 3 199 037 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 0,39% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
FIAM LLC	1 680 711	0,21
Fidelity Management & Research Company LLC	1 402 839	0,17
Fidelity Management Trust Company	115 487	0,01
Total FMR LLC	3 199 037	0,39

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société MAISONS DU MONDE³.

Le déclarant a précisé détenir, au 12 août 2026, 2 912 403 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 0,36% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
FIAM LLC	1 538 577	0,19
Fidelity Management & Research Company LLC	1 258 339	0,15
Fidelity Management Trust Company	115 487	0,01
Total FMR LLC	2 912 403	0,36

¹ FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).

² Sur la base d'un capital composé, à cette date et à ce jour, de 819 366 150 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. communiqué de presse de la société MAISONS DU MONDE en date du 31 juillet 2026.